

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES- ALPES

CCONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Vendredi 17 octobre 2025

Séance Ordinaire 19 heures 30

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14 - Date de convocation : 13 octobre 2025

Le 17 octobre 2025 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, Georges Papegay

PRESENTS : - Agnès Rey - Geneviève Givaudan -Bruno Baillon -- Alain Montay - Pauline Chabot

REPRESENTEES : Marie anne Guichard par Geneviève Givaudan - Bernard Neau par Alain Montay - Jean christophe Simon par Bruno Baillon - Jean hubert Ferret par Agnès Rey

Absent : Michelle Jolivet - Audrey Belhia - Thierry Juestz d'nglemarre - Thimothée Blanc - Georges Papegay

0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno BAILLON

Approbation du PV du 12 aout 2025 : 9 pour (unanimité)

Ajout de délibération :

- Ouverture canteperdrix
- Convention dispositif signalement
- Convention grange neuve

<i>Intitulé</i>	1 – Convention école projet NEFFE
<i>Présentation</i>	<p>L'école a été retenue dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-là ensemble », porté par le Conseil national de la refondation. Ce programme vise à soutenir les projets pédagogiques innovants élaborés en concertation avec les équipes éducatives, les familles et les acteurs locaux.</p> <p>Ce projet bénéficie d'une subvention de 14 500 €, entièrement financée par l'État, dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP). La commune s'engage à mettre en œuvre le projet conformément aux modalités définies dans la convention, et à transmettre un bilan d'exécution des dépenses avant la fin de l'année scolaire</p> <p>Il est proposé de signer une convention de financement avec l'État, représenté par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hautes-Alpes, pour le projet intitulé « Aménagement des espaces extérieurs de l'école », porté par l'école de notre commune.</p>
<i>Débats</i>	Projet élaboré initialement par la directrice de l'école (point calme avec livres, parcours vélo...)

<i>Vote</i>	Unanimité (9 pour)
-------------	--------------------

<i>Intitulé</i>	2– Convention territoire énergie raccordement dégrilleur
<i>Présentation</i>	<p>Dans le cadre du Programme Construction de Réseau 2025, le Territoire d’Énergie des Hautes-Alpes (SyME05) nous propose une convention pour le raccordement électrique du dégrilleur situé à La Mate.</p> <p>Ce projet, indispensable pour le bon fonctionnement de l’installation, prévoit la réalisation d’une extension de réseau et d’un branchement, sous maîtrise d’ouvrage du SyME05. Le coût total de l’opération est estimé à 58 770 € HT, dont 35 262 € seront à la charge de la commune, soit 60 % du montant hors taxes.</p> <p>La convention précise les modalités de financement, les étapes de règlement, ainsi que les conditions en cas de modification ou d’abandon du projet. Elle doit être signée avant le 15 décembre 2025.</p> <p>Il convient d’approuver cette convention afin de permettre le démarrage des travaux dans les délais impartis et d’assurer le raccordement de cette installation essentielle.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	9 pour

<i>Intitulé</i>	3– Echange terrain au hameau des Fourniers
<i>Présentation</i>	<p>Il convient de régulariser une situation foncière concernant le déplacement d’une portion de la voirie communale VC11, réalisé en 2004 avec l’accord de Monsieur Bardonnenche, propriétaire riverain.</p> <p>Le géomètre a identifié la nouvelle portion de voirie sur sa parcelle, et il convient désormais de déclasser officiellement l’ancienne portion, devenue inutile, conformément à l’article L141-3 du Code de la Voirie Routière.</p> <p>Pour finaliser cette opération, nous proposons un échange de terrain : la commune céderait à Monsieur Bardonnenche une parcelle de 45 m² (A 1643), et recevrait en contrepartie deux parcelles totalisant 47 m² (A 448 et A 1645), sans soultre.</p> <p>Les frais d’acte seront partagés à 50/50, et la commune fera l’avance, remboursée ensuite par Monsieur Bardonnenche.</p> <p>Il est proposé d’approuver le déclassement, l’échange, et de mandater Madame Rey Agnès pour signer l’acte.</p>

<i>Débats</i>	Les frais sont de 800 euros.
<i>Vote</i>	9 pour

<i>Intitulé</i>	4 – Acquisition d'un véhicule				
<i>Présentation</i>	<p>Suite au vol du camion benne au service technique, des devis ont été demandé pour remplacer le camion. Ci-dessous un comparatif.</p> <p>Le maire propose de retenir le camion Fuso Canter pour un montant de 42 700€ qui est exactement le même que celui que la collectivité avait et qui est disponible immédiatement et dont le garage est situé à moins de 10 km pour les entretiens et réparations.</p> <p style="text-align: center;">COMPARATIF CAMION BENNE</p>				
		Sprinter	Fuso canter KS	Isuzu	
		Mercedes benz	Mercedes benz	Pedinelli	Iveco
	smartphone	ok			
	benne	ok	ok	ok	ok
	roue de secours	ok	ok	ok	ok
	support roue	ok	ok	ok	ok
	accoudoir	ok	ok		ok
	confort	ok	ok		ok
	tapis	ok	ok		
	prix	44 000 €	42 700 €	41 047,47 €	45 523,96 €
	carte grise	505,76 €	offerte	401,76	
	Disponible Entretien/réparation	15 jours/1 mois Sisteron	Immédiatement Sisteron	Gap	Gap
<i>Débats</i>					
<i>Vote</i>	9 pour				

<i>Intitulé</i>	5 – Demande de subvention pour le véhicule
	<p>Cette demande de subvention concerne le remplacement d'un camion benne et l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts, pour un montant total de 52 064 € HT.</p> <p>Ce renouvellement est indispensable pour garantir la continuité des services techniques, notamment en matière de voirie et d'entretien des espaces publics, tout en répondant aux exigences de sécurité et de performance environnementale.</p> <p>Le maire propose de demander une aide à hauteur de 50 %, soit 26 032 € HT, et la commune s'engage à financer le reste sur ses fonds propres.</p>
<i>Débats</i>	Remplacement du matériel volé. Demande soutien exceptionnel auprès du département
<i>Vote</i>	9 pour

<i>Intitulé</i>	6 – Rapport sur l'assainissement
<i>Présentation</i>	
<i>Débats</i>	Report
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	7– Convention stérilisation chat
<i>Présentation</i>	<p>Il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association Pattes de Velours pour la régulation des populations de chats errants sur le territoire communal. Cette convention prévoit la capture, la stérilisation et l'identification d'un minimum de 10 chats par an, avec relâche sur leur lieu de trappage ou proposition à l'adoption selon les cas.</p> <p>L'objectif est de limiter la prolifération féline tout en respectant le bien-être animal, conformément aux recommandations en matière de gestion des chats dits libres. La commune participe à hauteur de 1000 € par an aux frais engagés par l'association, qui assure également le suivi et le bilan des opérations.</p>
<i>Débats</i>	

<i>Vote</i>	9 pour
-------------	--------

<i>Intitulé</i>	8 – Ouverture Canteperdrix
<i>Présentation</i>	<p>Comme chaque année, la société MAFFREN Confiseur, implantée au Poët, souhaite ouvrir son magasin les dimanches précédant Noël 2026, afin de répondre à la forte demande de sa clientèle durant cette période festive.</p> <p>Les dates concernées sont les quatre dimanches allant du 29 novembre au 20 décembre 2026, avec des horaires de 10h à 12h et de 14h à 17h30.</p> <p>L'entreprise s'engage à respecter les dispositions légales relatives au travail dominical : volontariat des salariés, majoration des heures à 75 %, repos compensateur, et consultation des représentants du personnel.</p> <p>Il est donc proposé d'approuver cette ouverture exceptionnelle, qui contribue à l'activité économique locale et à l'attractivité de notre commune en fin d'année.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	9 pour

<i>Intitulé</i>	9 – Convention dispositif signalement avec le CDG
<i>Présentation</i>	<p>Depuis le 1er mai 2020, toutes les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.</p> <p>Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes (CDG 05) propose de prendre en charge ce dispositif pour le compte des communes, via une convention. Ce partenariat permet de garantir un cadre neutre, confidentiel et conforme au RGPD pour les agents souhaitant signaler des faits. Ce dispositif est gratuit.</p> <p>Il est donc proposé de conventionner avec le CDG 05, afin de bénéficier de leur expertise et d'un accompagnement adapté pour la commune.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	9 pour

<i>Intitulé</i>	10 – Convention territoire énergie grange neuve
<i>Présentation</i>	<p>La commune du Poët a réalisé en amont des travaux d'aménagement de réseaux (électricité et télécommunications) dans le cadre de la sécurisation des accès aux abords de l'école. Ces travaux n'ont pu être coordonnés avec TE05 à ce moment-là. Une convention est donc proposée pour le rachat des infrastructures réalisées par la commune.</p> <p>La commune a réalisé les travaux suivants :</p> <p>Réseaux d'électricité et télécommunications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génie civil pour fourreaux TPC électricité : 315 mètres • Génie civil pour tubes PVC télécom : 884 mètres (dont 190 m de tranchée) • Pose de 3 chambres de tirage pour les réseaux télécom <p>Éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fourreaux TPC ne sont pas concernés par le transfert. <p>Le Montant total du rachat est de : 26 939,70 € HT – 32 327,64€ TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ 13 623 € HT pour les ouvrages d'électricité (amortissement sur 40 ans) ◦ 13 316,70 € HT pour les ouvrages télécom (amortissement sur 30 ans) <p>Le versement sera effectué par TE05 après notification de la délibération d'approbation de la convention financière D23050.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	9 pour

<i>Intitulé</i>	11 – Décision modificative
<i>Présentation</i>	<p>Afin de régler le véhicule camion benne, il convient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ajouter 55 000€ à l'article 2182 - De retirer 55 000€ à l'article 2112 opération grange neuve
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	9 pour

La séance est levée à 20h09
Secrétaire de séance : Bruno BAILLON

Divers :

- Vente terrain la condamine : si approbation le passer en délibération (prévu à l'ordre du jour) : Non car projet parking et point propre.
- Travaux école : La peinture a commencé.
- Inauguration de l'école : oui, date à voir suivant fin de travaux.
- Travaux lotissement le balcon des écrins : 50 à 60 k€

Le secrétaire :



Le Maire :

